



## Il y a SITE et SITE

Notre commune, qui s'étale à flanc de coteaux tous azimuts permet au randonneur d'observer de plusieurs endroits de nombreux sites remarquables, c'est un des avantages de la réalité sur le world wide web, où, dans un paysage plus encombré, on est moins facile à trouver. Quand je tape « Saint YTHAIRE » dans mon moteur de recherche préféré, je tombe sur une ribambelle de sites ou le nom du maire est mis à jour tous les 6 ans et les heures de permanence on ne sait quand.....tapez plutôt **saintythaire.fr** et vous tomberez directement sur le bon, on y parle de Saint YTHAIRE ...et des alentours .



Vous y verrez sur la page d'accueil, les résumés en photos des 12 derniers événements de la commune, des infos sur ce qui se passe ici et autour, des comptes-rendus de réunion et des informations pratiques, beaucoup d'informations.... Oui mais, comment savoir s'il y a quelque chose de nouveau ?

C'est très simple, il suffit de s'inscrire, soit en téléphonant à la mairie, soit en envoyant un mail, soit en s'inscrivant sur le site .... a CLIC INFO ...et vous serez mis au courant automatiquement, que ce soit l'atelier de Michel Dufour , le coup de vent sur la roche ou bien du trésor trouvé lors de la journée citoyenne .

## Comptage de vitesse

Suite à notre demande à L'ATD en mars 2019, la DRI ( Direction des Routes et des Infrastructures ) a réalisé courant mai des comptages routiers sur la D 126 au Bourg et à Bierre.

Elle nous a transmis en décembre 2019 l'analyse de ces trafics mesurés dans les 2 sens de circulation, à chaque entrée d'agglomération.

Pour chaque sens routier, il a été constaté 104 à 212 véhicules par jour au Bourg et 104 à 124 véhicules par jour à Bierre, dont 30 à 40% de Poids-Lourds.

Concernant la vitesse, la moyenne exprimée des résultats représente la vitesse en deçà de laquelle circulent **85% des usagers** :

Au Bourg : **69 km/h**

à Bierre : **66 km/h**

Cette étude fait apparaître que les vitesses pratiquées sont effectivement supérieures aux limitations en vigueur dans ces 2 zones d'agglomération ( 50 km/h )

Elle démontre également qu'un aménagement futur du Bourg et de Bierre sera nécessaire pour sécuriser au mieux les usagers et les habitants de notre commune. Il est nécessaire de rappeler que les excès de vitesse sont répréhensibles et dangereux et que la sécurité des habitants fait partie des responsabilités du maire.